

BRESSUIRE <i>La ville qui ose</i>	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 23121
---	--	----------------------------

SEANCE du : 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CALTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Jamel CHENIOUR	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bruno BODIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Philippe ROBIN – pouvoir à Marie JARRY	Constance MACKOW – pouvoir à Rodolph THIBAUDEAU	Stéphanie FILLON – pouvoir à Emmanuelle MENARD
Sandrine DELUGEAU	Anita BRIFFE – Pouvoir à Florence BAZZOLI	Véronique VILLEMONTAIX – pouvoir à Bruno COTHOUIS

Secrétaire de séance : Nathalie MOREAU, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CRESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques

**Souscription d'un emprunt de 2 000 000 € au budget Principal**

Le budget primitif 2023 a été voté le 20-03-2023. Il est prévu une enveloppe de 3 900 000 € pour le budget principal.

Il a été demandé aux banques de faire des propositions pour un emprunt de 2 000 000 €, aux conditions suivantes :

- Soit à taux fixe sur une durée de 20 ans avec une périodicité trimestrielle
- Soit à taux variable sur 20 ans avec une périodicité trimestrielle

Récapitulatif des propositions de financement pour un emprunt de 2 000 000 €
BUDGET PRINCIPAL
Conseil municipal du 19 juin 2023

Durée	Caisse d'Epargne		Crédit Agricole					Crédit Mutuel	La Banque Postale	
	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	
Taux	Euribor 3 mois + marge floor à zéro = 4,87% Euribor 3 mois au 14/06/2023 3,522% Marge 1,40%	Taux du Brest A + Marge = 3,90% Taux du Brest A + 3% au 04/06/2023 Marge 0,5%	Taux Fixe 4,67%	Taux Fixe bonifié (90%) : 3,70% au 14/06/2023 Taux Fixe : 3,70% tant que Euribor 3 Mois est inférieur ou égale à 5% ; Sinon Euribor 3 mois + 0,00%	Taux Fixe bonifié (90%) : 3,00% au 14/06/2023 Taux Fixe : 3,00% tant que Euribor 3 Mois est inférieur ou égale à 5% ; Sinon Euribor 3 mois + 0,00%	Option Tauxé 4,80% au 14/06/2023 Euribor 3 mois + 0,98% avec un floor à 1,95% et Cap à 5% Soit un taux fixe minimum de 2,93% et maximum de 3,98%	Option Tauxé 4,92% au 14/06/2023 Euribor 3 mois + 1,00% avec un floor à 1,80% et Cap à 5,20% Soit un taux fixe minimum de 2,80% et maximum de 3,20%	Taux Fixe 4,58%	Taux Fixe 4,08%	Euribor 3 mois profité + marge = 4,83% floor à zéro Euribor 3 mois au 14/06/2023 3,522% Marge 1,08%
Echéance	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Montant des échéances	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	37 398,37 €	36 501,32 €	La première échéance : 54 123,11€ à titre indicatif
Total des frais financiers	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	391 789,80 €	923 902,27 €	93 4043,64€ à titre indicatif
Type d'amortissement	Au choix, constant ou Progressif	Au choix, indéré ou progressif	Amortissement Progressif	Amortissement Progressif	Amortissement Progressif	Amortissement Progressif	Amortissement Progressif	Echéance Constante	Echéance Constante	Amortissement constant
Prêt de dossier	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Charte Client	CGP/ELER S-A	CGP/ELER S-A	CGP/ELER S-A	CGP/ELER S-B	CGP/ELER S-B	CGP/ELER S-A	CGP/ELER S-A	CGP/ELER S-A	CGP/ELER S-A	CGP/ELER S-A

Accusé de réception en préfecture
07/06/2023 17:00:48
N° 217900487
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la proposition de la Caisse d'Épargne – Taux du livret A + Marge = 3,50% - telle que présentée ci-dessus
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Nathalie MOREAU



Le Maire,
Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230621-DG_DEL_2023_121-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023